



Problèmes à répétition avec poêle à granulés

Par **gregolotte**, le **10/07/2009** à **10:58**

Bonjour,

Cela fait un an et demi que je possède un poêle à granulés de la marque deville.

J'ai acheté ce dernier par le biais d'un installateur de ma ville(Bousbecque 59) qui lui dépend d'un fournisseur(chauffe et Gaz) sous trétant de la marque.

Depuis quelque mois le poêle me cause de nombreux soucis : vis sans fin qui me lâche en plein hiver, ventilateur qui ne fonctionne pas bien; creuset complètement fondu et là aujourd'hui le moteur d'extraction des fumées qui me lâche. Le matériel est encore sous garantie(4mois), mais le problème c'est que pour me faire livrer des pièces je dois passer par mon installateur et je vous laisse deviner la suite...

Par exemple cet hiver la vis sans fin à mis deux semaines pour me parvenir et c'est encore moi qui ai dû la monter.

Le creuset à mis 10 mois pour me parvenir !!!(je l'ai eu hier).

Ma question est donc la suivante: quel sont les recours possible afin de me faire livrer un nouveau poêle ou me faire rembourser par exemple.